

Bilan/évaluation du SCoT de l'Aire Gapençaise SEMINAIRE DE SYNTHÈSE

24 octobre 2019

Syndicat mixte du
SCoT
de l'Aire Gapençaise

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE


aupa
Agence d'Urbanisme de l'Aire Gapençaise

Déroulé du séminaire

- ❖ Introduction
- ❖ Principaux enseignements des ateliers
- ❖ Perspectives suite à l'évaluation

Rappels des attendus réglementaires et thèmes pour mesurer la mise en œuvre du SCoT

Le code de l'urbanisme stipule que « Le Schéma fera l'objet **d'une analyse de son application**, au plus tard à l'expiration d'un délai de **6 ans** à compter de son approbation « [...]. **A défaut d'une telle délibération, le SCoT est caduc.** »

- **Le syndicat mixte doit donc évaluer le SCoT et délibérer sur son maintien en vigueur, ou sa révision partielle ou complète, avant le 13 décembre 2019.**

Obligatoires

At. 1

Maîtrise de la consommation d'espace

At. 2

Implantations commerciales

At. 3

Transport et déplacements

At. 3

Environnement

Complémentaires (choisis par le SM-SCoT)

At. 1

Démo- Emploi

At. 1

Logement - Habitat

At. 2

Economie - Tourisme

At. 2

Agriculture

Pour des raisons de cohérence d'analyse, les ateliers ont été conçus en rapprochant des thèmes obligatoires et complémentaires, dans une approche logique

Modalités de travail sur ce bilan pour répondre à ces attendus

✓ Evaluer le SCoT, pour quoi faire ?

- Tirer le bilan de ce « qu'on a fait », de l'atteinte des objectifs fixés.
- Tirer le bilan de ce qui marche ou pas.
- Débattre collectivement des évolutions imputables, ou pas, à l'action du SCoT sur le territoire.
- Vérifier la pertinence des choix de développement du SCoT, de ses orientations et objectifs.

✓ Modalités de travail pour mener cette évaluation

3 Comités techniques (matin)

3 Ateliers (après-midi)

Séminaire final d'octobre pour faire la synthèse des débats et débattre des chantiers à mettre en œuvre pour les prochaines années

Modalités de travail sur ce bilan pour répondre à ces attendus

✓ Evaluer le SCoT, pour quoi faire ?

- Tirer le bilan de ce « qu'on a fait », de l'atteinte des objectifs fixés.
- Tirer le bilan de ce qui marche ou pas.
- Débattre collectivement des évolutions imputables, ou pas, à l'action du SCoT sur le territoire.
- Vérifier la pertinence des choix de développement du SCoT, de ses orientations et objectifs.

✓ Modalités de travail pour mener cette évaluation

3 Comités techniques (matin)

Objectif : réaliser un bilan technique thématique, alimenté par les différentes structures du territoire

Composition : Techniciens du SM SCoT, Agences d'Urbanisme, DDT, et tout autre technicien du territoire concerné par la thématique traitée ce jour-là.

Production : constats et notes de synthèse pour alimenter le groupe de travail et être annexés à la délibération d'évaluation du SCoT.

3 Ateliers (après-midi)

Objectif : Débattre sur le bilan, à partir du travail d'analyse des indicateurs réalisés par les techniciens et des retours d'expériences débattus en Comité technique.

Réappropriation du SCoT par les élus du territoire

Composition : Membres de la Commission Urbanisme + tout élu intéressé pour participer + élus des structures partenaires selon le thème (ADDET, consulaires, etc.)

2 rapporteurs nommés pour chaque thème retenu.

Production : Synthèse des débats en fin de séance par les élus rapporteurs, présentée au séminaire final également par les élus rapporteurs.

Séminaire final d'octobre pour faire la synthèse des débats et débattre des chantiers à mettre en œuvre pour les prochaines années

Un bilan préparé au travers de 3 ateliers

Atelier 1

10 Juillet

Les grands équilibres des territoires

- Enseignements de l'enquête
- Démographie, emploi, développement résidentiel
- Consommation d'espace et densification

Rapporteurs :

Élisabeth CLAUZIER et
Maryvonne GRENIER

Atelier 2

3 Octobre

Les leviers de développement

- Économie
- Commerce
- Tourisme
- Agriculture

Rapporteurs :

René MOREAU et Bruno
SARRAZIN

Atelier 3

10 Octobre

Vivre dans l'Aire Gapençaise

- Restitution EDVM
- Bilan transport / déplacements et projets
- Environnement
- Ressources naturelles
- Paysage

Rapporteurs :

Alain DE SANTINI et Marc
BEYNET

Séminaire de synthèse

24 Octobre

Synthèse globale

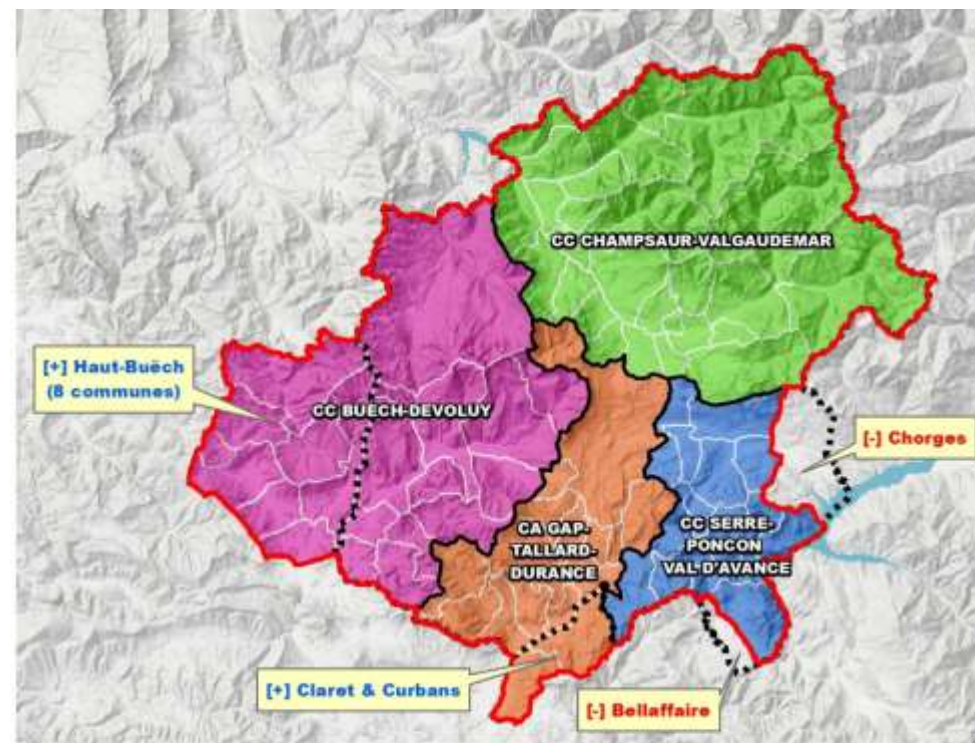
Perspectives 2020-2026

Périmètre 2013 utilisé pour le **bilan du SCoT**
de l'Aire Gapençaise




Des résultats donnés à l'échelle de l'Aire Gapençaise,
de ses secteurs ou de ses pôles

Evolution du périmètre et périmètre utilisé pour le **portrait
de territoire** du SCoT en 2019



 Périmètre en vigueur

 Périmètre du SCoT approuvé

Intercommunalités en vigueur :



Une stratégie basée sur deux lignes forces

LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ET DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

- 1 Valoriser la biodiversité par la mise en place de la trame verte et bleue (TVB) à l'échelle du SCoT
- 2 Pérenniser les espaces et les activités agricoles
- 3 Promouvoir les sites et espaces à valeur paysagère
- 4 Gérer la ressource en eau comme un capital commun

ORGANISER LE TERRITOIRE POUR LOCALISER LE DEVELOPPEMENT FUTUR

- 1 Assurer des conditions favorables aux moteurs de développement économique de l'Aire Gapençaise
- 2 Renforcer les fonctionnements de proximité à l'échelle des bassins de vie
- 3 Maîtriser l'urbanisation par une gestion économe de l'espace
- 4 Se préparer au défi énergétique



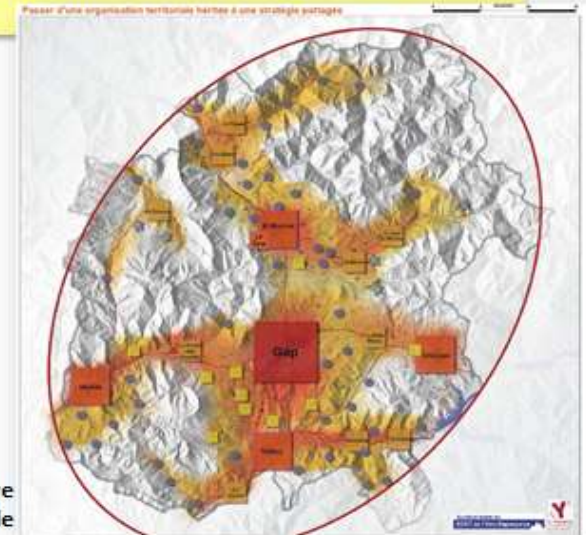
Corridors écologiques



Ensembles paysagers



Espaces agricoles



Armature
urbaine et rurale

Issu du PADD



EVALUATION 2014-2019 : PREAMBULE

L'évaluation des effets du SCoT, 6 ans après son approbation en décembre 2013, se heurte à des limites :

- Tous les documents d'urbanisme n'ont pas encore été mis en compatibilité,
- Les effets des révisions des PLU demandent du temps avant de pouvoir être visibles ou mesurables,
- Nombre de bases de données utiles au bilan "s'arrêtent" entre 2015 et 2017, ne couvrant qu'une partie de la période de mise en œuvre du SCoT.
- Certains phénomènes observés ne sont pas directement imputables à l'application du SCoT mais dépendent d'autres facteurs (évolutions réglementaires ou sociétales, politiques publiques, dynamiques des marchés...)

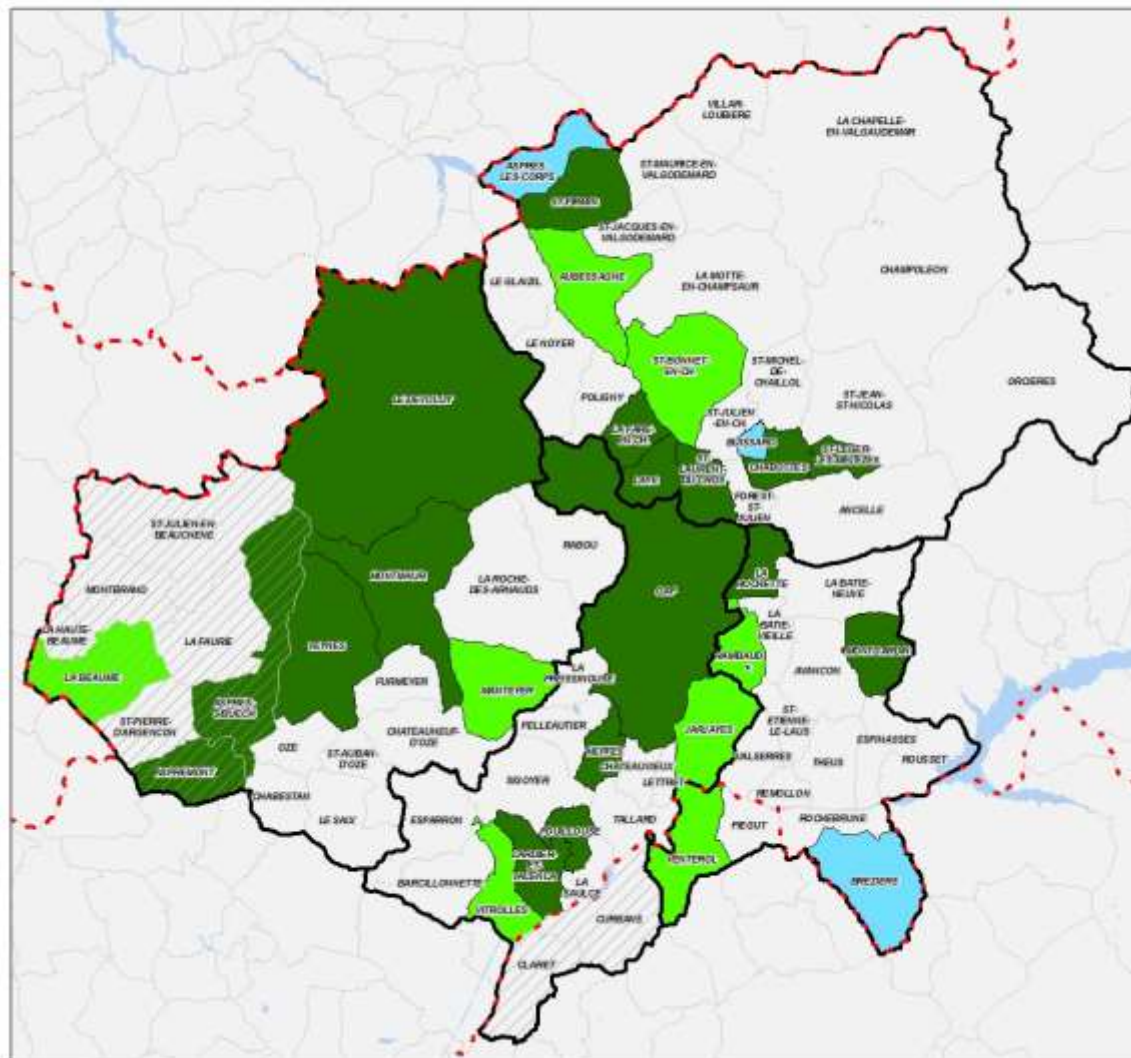


Le travail réalisé ne peut donc pas toujours déterminer si les objectifs définis par le SCoT ont été atteints ou pas, ou si le SCoT a eu une influence sur les phénomènes observés.

Certains indicateurs vont donc plutôt permettre d'observer les évolutions constatées depuis le diagnostic du SCoT, ou de mesurer les écarts avec les hypothèses formulées au moment de son approbation.

Communes ayant approuvé un document d'urbanisme depuis l'approbation du SCoT

Communes ayant arrêté ou approuvé un document d'urbanisme depuis l'approbation du SCoT (situation en octobre 2019)



- Limites départementales
- Limites intercommunales
- Communes entrantes (SCoT non applicable)
- PLU approuvé (17)
- PLU arrêté (8)
- CC "arrêtée" ou approuvée (3)

Total sur le périmètre du SCoT applicable = 25 communes / 68 = 37 %

- CC Champsaur Valgaudemar : 10 communes / 25 = 40 %
- CA Gap Tallard Durance : 6 communes / 15 = 40 %
- CC Serre-Ponçon Val d'Avance : 5 communes / 16 = 31 %
- CC Buëch Dévoluy : 4 communes / 12 = 33 %

Bilan/évaluation du SCoT de l'Aire Gapençaise • Synthèse

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES ATELIERS

cadrage

Rappel des questions évaluatives

- ❖ Quelle a été l'évolution de la population ? Comment se répartit-elle sur le territoire ?
- ❖ Comment a évolué l'emploi ? Comment s'est répartie cette évolution au sein du territoire ?

Développement
résidentiel

- ❖ Quelle a été l'évolution du parc de logements ?
- ❖ Quelle a été la dynamique de construction de logements et comment l'offre nouvelle s'est-elle répartie sur le territoire ?
- ❖ Comment a évolué et comment se répartit l'offre nouvelle en logements locatifs à vocation sociale ?

Réf. DOO



p.79



p.85



p.81



Thème obligatoire



Thème complémentaire



DOO renvoyant à un objectif chiffré

Rappel des questions évaluatives

- ❖ L'objectif global de modération de la consommation d'espaces a-t-il été atteint sur la période considérée pour le bilan ?
- ❖ Les densités moyennes par communes des nouvelles opérations de logements ont-elles été atteintes ?
- ❖ La capacité foncière des zones ouvertes à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme correspond-elle au gisement foncier estimé à partir des objectifs fixés par le SCoT ?
- ❖ Quelle a été la consommation d'espace au profit des espaces économiques dédiés ?

Réf. DOO



p.193



p.90



p.91



p.193
p.98



Thème obligatoire



Thème complémentaire

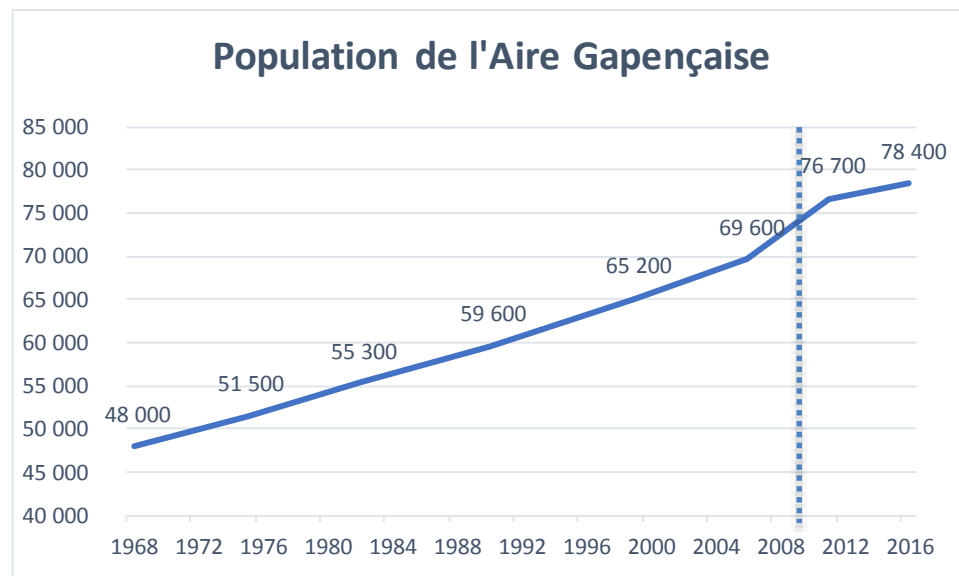


DOO renvoyant à un objectif chiffré

Synthèse et apports de l'atelier 1 : les grands équilibres du territoire

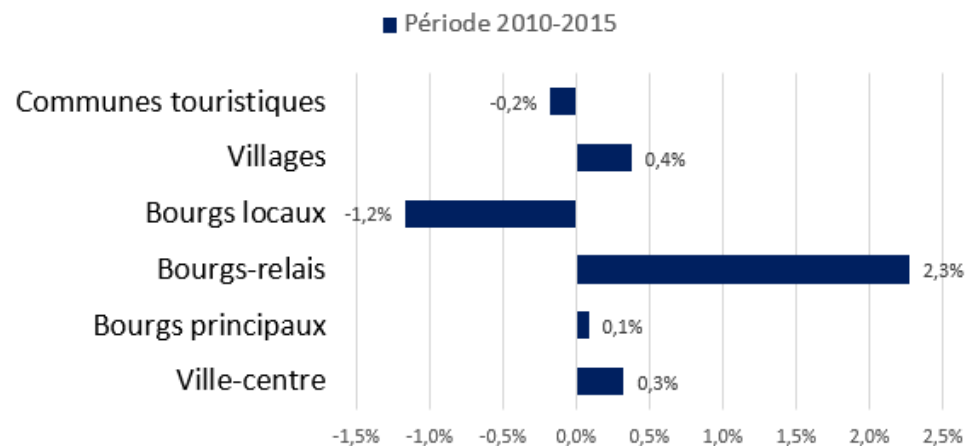
Démographie et emploi

- ❖ Une dynamique démographique et de l'emploi positive, mais ralentie depuis 2009 sur tout le territoire :
 - Réalité démographique de toutes les strates de l'armature – pas de modification sensible de l'équilibre territorial du SCoT
 - Une croissance démographique tirée par l'excédent migratoire
 - Pour l'emploi, des différences marquées selon les strates de l'armature du SCoT.



Source : RP INSEE 2019

Evolution de l'emploi selon l'armature du SCoT

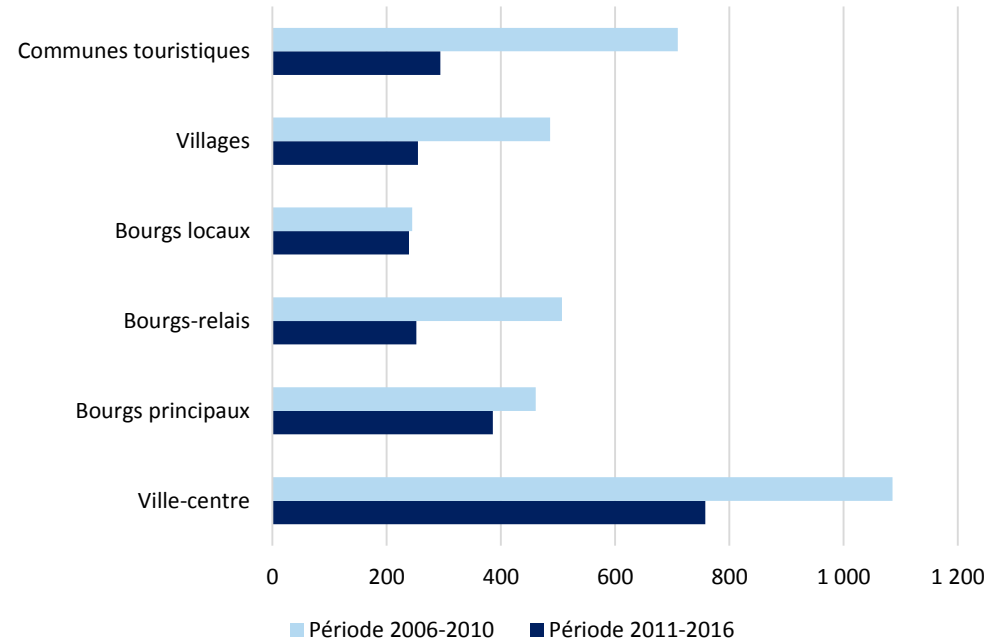


Source : RP INSEE, millésimes 2010/2015

Développement résidentiel

- ❖ Un ralentissement de la dynamique de construction sur la période 2011-2016 par rapport à la période 2006-2010
- ❖ Les bourgs locaux et les bourgs principaux (dont Chorges) maintiennent leur niveau de production

Nombre de logements commencés
(hors résidences de tourisme)



Objectifs et orientations du SCoT :

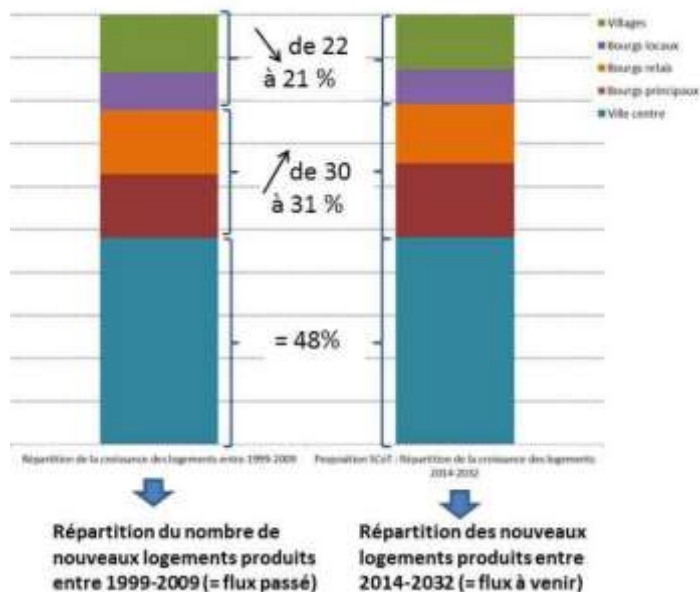
✓ Production entre 585 et 790 logements par an d'ici 2032

➤ 364 logements par an produits entre **2010 et 2016**

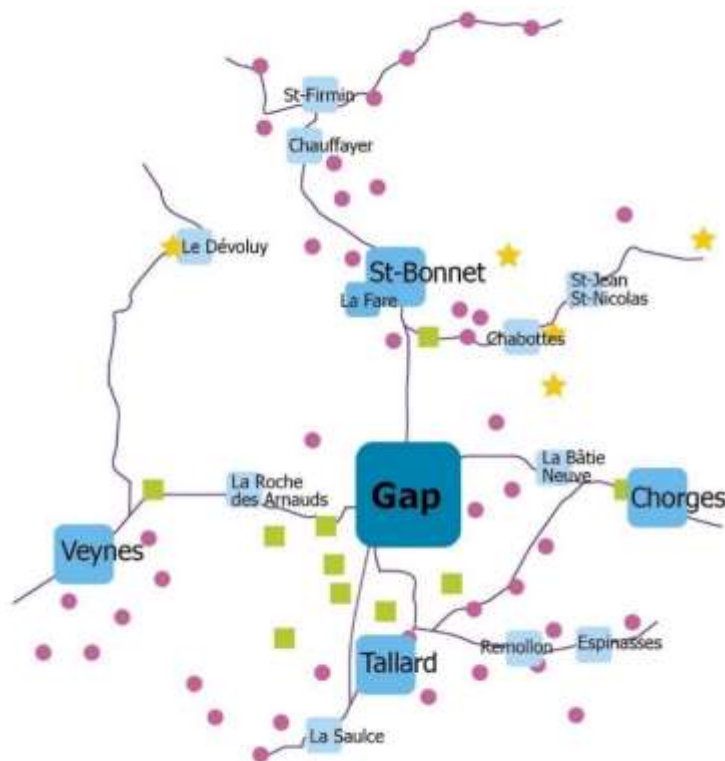
- A relier avec le tassement des dynamiques démographiques et d'emploi
- Attention, les analyses n'existent pas sur la période du SCoT exécutoire (depuis 2014)
- Y a-t-il une reprise de la construction depuis 2016 ?




Développement résidentiel



Extrait du DOO, SCoT



Objectifs et orientations du SCoT :

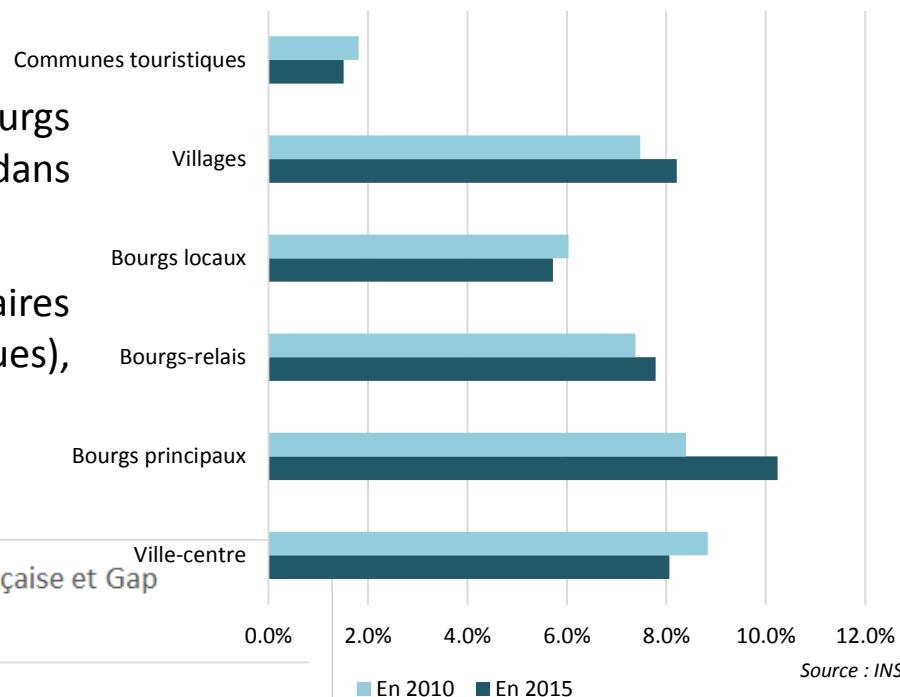
- ✓ Tendre vers un développement résidentiel plus équilibré 
- Moindre poids de la production de logements dans la ville centre
- Impact limité sur la hiérarchie des strates sur la période 2011-2016
 - A relier avec les dynamiques démographiques et d'emploi analysées par strates
 - Attention, les analyses n'existent pas sur la période du SCoT exécutoire (depuis 2014)

Synthèse et apports de l'atelier 1 : les grands équilibres du territoire

Développement résidentiel

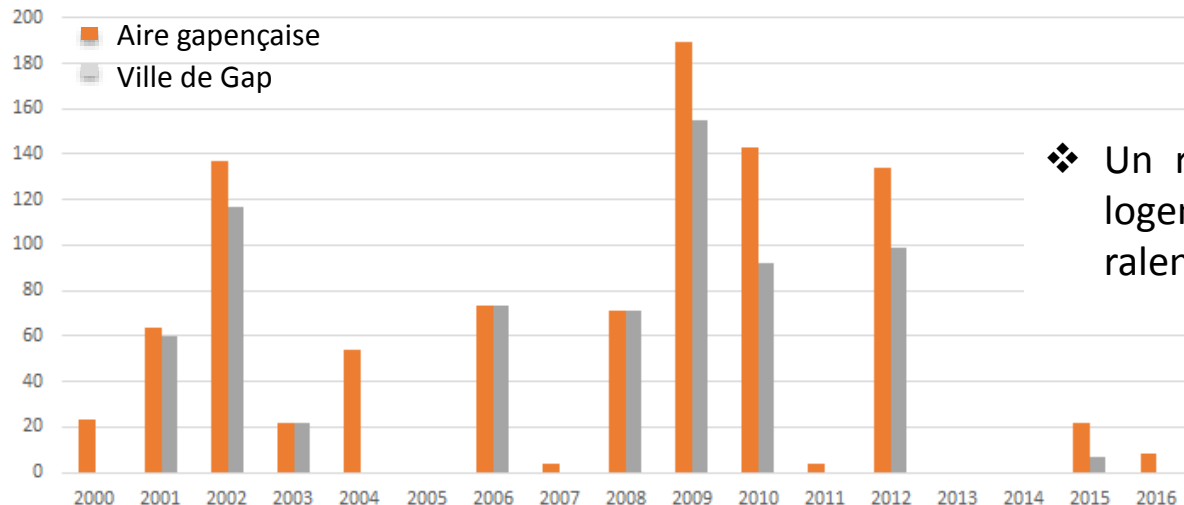
- ❖ Une vacance relative élevée dans les bourgs principaux et la ville centre, en augmentation dans les bourgs principaux, bourgs relais et villages
- ❖ Une diminution du taux de résidences secondaires (sauf dans les communes touristiques), notamment dans les bourgs relais

Part de logements vacants



Sources : EPLS jusqu'en 2010, puis RPLS 2018

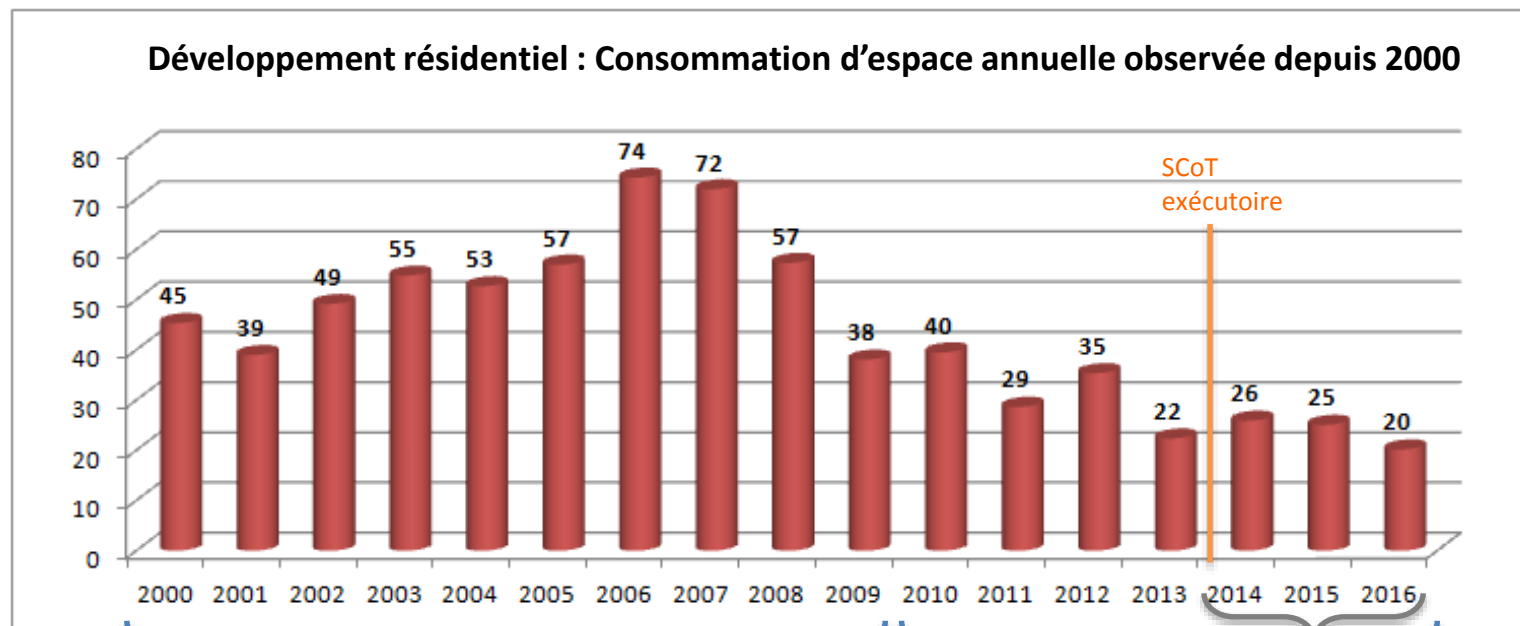
Mise en service des logements sociaux sur l'Aire Gapençaise et Gap
depuis 2000



- ❖ Un rythme de production de logements sociaux qui semble ralentir entre 2013 et 2016.

Synthèse et apports de l'atelier 1 : les grands équilibres du territoire

Consommation d'espace



54 ha/an
(2000-2009 = période de référence pour le diagnostic)

28 ha/an

Sources : fichiers fonciers 2017
(dernier millésime disponible),
corrigés avec FF-2009.

Objectifs et orientations du SCoT :

- ✓ Limitation de la consommation d'espace moyenne à des fins d'habitat à 41ha / an maximum à l'échelle du SCoT
 - 28ha par an consommés sur 2010/2016
 - A relier avec les dynamiques démographiques et résidentielles analysées



Synthèse et apports de l'atelier 1 : les grands équilibres du territoire

Consommation d'espace

	Objectifs du SCoT	Densités réelles observées <u>2010-2016</u>
Ville centre	25 logts / ha	14,2 logts / ha
Bourgs principaux	20 logts/ha	13,8 logts/ha
Bourgs-relais	15 logts / ha	9,5 logts / ha
Bourgs locaux	15 logts / ha	9,7 logts / ha
Villages	15 logts / ha	8,9 logts/ ha

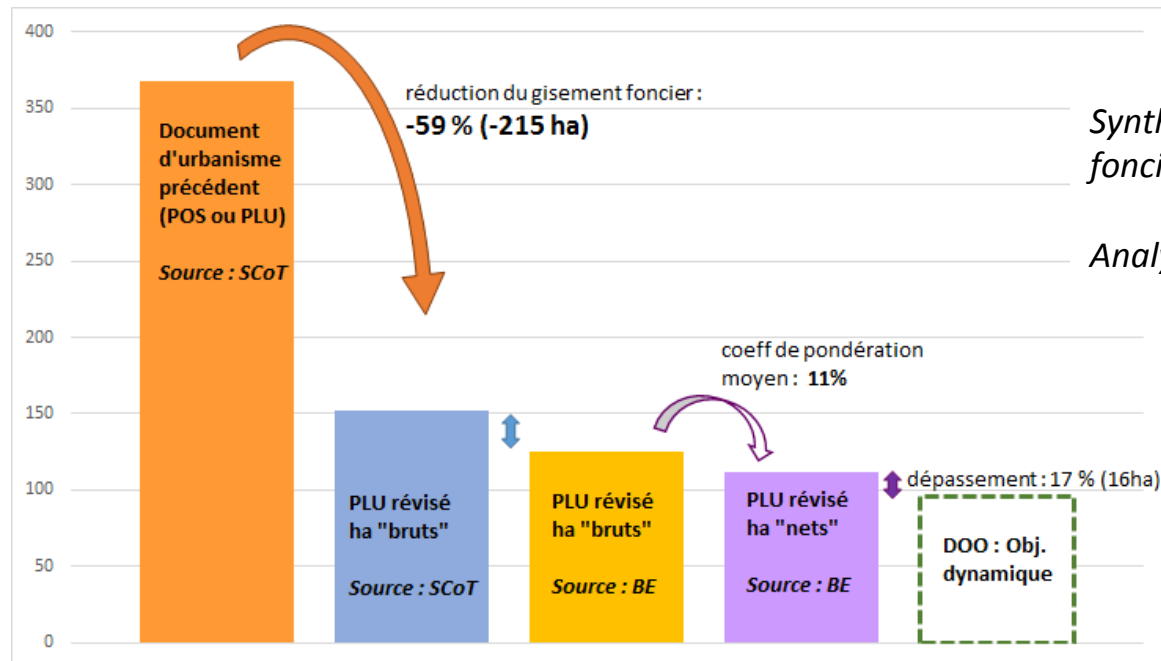
Objectifs et orientations du SCoT :

- ✓ Les documents d'urbanisme doivent respecter des densités minimales selon leur rang dans l'armature urbaine et rurale
 - Densité observées en deçà des objectifs du SCoT
 - Nb de Logements / Consommation d'espace / densités = 3 piliers d'équilibre à observer en même temps pour analyser la consommation d'espace
 - La consommation d'espace a diminué sur le territoire, mais elle reste élevée au regard du nombre de logements produits

Synthèse et apports de l'atelier 1 : les grands équilibres du territoire

Consommation d'espace

- ❖ Une forte diminution des gisements fonciers dans les documents d'urbanisme : le SCoT a accompagné les obligations réglementaires de modération de la consommation d'espace.



Synthèse de l'évolution des gisements fonciers urbanisables disponibles :

Analyse sur 16 PLU arrêtés, hors Gap

- ❖ Des travaux à venir pour parvenir à un resserrement de l'écart entre les gisements fonciers du PLU révisé et les objectifs du SCoT en la matière

Apports de l'atelier 1 et retours

- ❖ Des difficultés d'interprétation et « d'imputabilité » au SCoT dues au manque de recul notamment, aux périodes de références des bases de données, mais aussi aux effets de la crise de 2008 (dont il faudra mesurer plus précisément les impacts sur le territoire);
- ❖ Une croissance démographique ralentie depuis 2011, qui se situe toutefois dans la moyenne départementale et régionale ;
- ❖ Le SCoT a été élaboré pendant une période dynamique en matière de construction de logements. Une baisse significative a ensuite été observée entre les périodes de 1999/2010 et 2010/2015;
- ❖ Les premières tendances constatées sur le territoire s'éloignent des hypothèses formulées dans le SCoT *;
- ❖ Forte réduction des gisements constructibles dans les documents d'urbanisme, mais la consommation d'espace reste forte malgré une croissance démographique et une production de logements ralenties *
- ❖ Des évolutions différenciées selon les strates de l'armature urbaine et rurale du SCoT : des points de vigilance sont apparus sur l'équilibre territorial choisi dans le document;

Implantations commerciales

Rappel des questions évaluatives

- ❖ Le SCoT a-t-il contribué à un développement plus équilibré de l'offre commerciale entre les secteurs ?
- ❖ L'organisation actuelle du commerce s'inscrit-elle en cohérence avec les objectifs la carte d'équilibre pour les centres-villes, centres-bourgs et entrées de ville ?
- ❖ Les nouveaux établissements implantés en ZACoM respectent-ils les objectifs de typologie et de dimensionnement maximal tels qu'inscrits dans le DAC ? Que se passe-t-il hors ZACoM ?
- ❖ Les zones d'activités aménagées au cours des cinq dernières années répondent-elles aux objectifs énoncés par le SCoT en termes de localisation, de typologie et de surface ?

Aménagement
des espaces
économiques

Réf. DOO



p.107

p.108



p.110
p.115



p.98



Thème obligatoire



Thème complémentaire



DOO renvoyant à un objectif chiffré

Rappel des questions évaluatives

Tourisme

- ❖ Comment a évolué l'offre d'hébergement touristique au sein de l'aire gapençaise ?
- ❖ Comment a évolué l'offre d'activités touristiques et de loisirs ?
- ❖ La desserte des principaux sites touristiques et de loisirs s'est-elle améliorée ?
- ❖ Quels sont les aménagements réalisés au sein des sites et itinéraires touristiques et de loisirs ? Répondent-ils qualitativement aux orientations formulées par le SCoT ?
- ❖ Quelles ont été les opérations de création/réhabilitation d'immobilier de loisir sur le territoire ?

Agriculture

- ❖ Les espaces agricoles identifiés au SCoT bénéficient-ils d'un niveau de protection adéquat dans les documents d'urbanisme locaux ?
- ❖ Quelles sont les surfaces qui ont été consommées pour le développement résidentiel ou économique ?
- ❖ Que sont devenus les espaces agricoles identitaires ?

Réf. DOO

p.131

p.136

p.146

p.146

p.150

p.17



p.190

p.30
carte



Thème obligatoire



Thème complémentaire

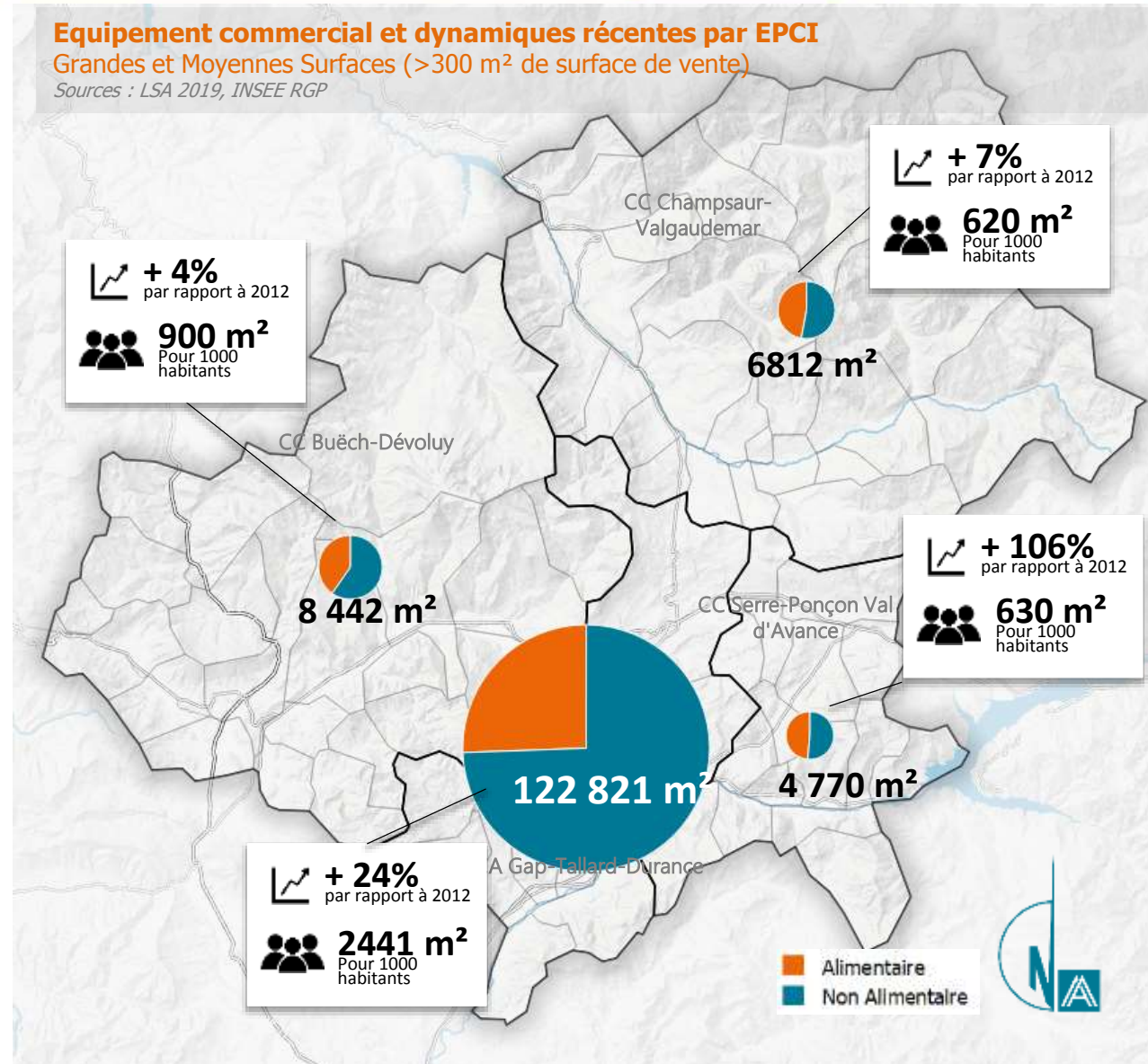


DOO renvoyant à un objectif chiffré

Synthèse et apports de l'atelier 2 : les leviers du développement

Implantations commerciales

- ❖ Un équipement commercial dynamique sur l'ensemble du territoire et qui rayonne au-delà de l'Aire Gapençaise
- ❖ Un équipement commercial concentré au sein de l'Agglomération et qui permet de répondre aux besoins d'un large bassin de population
- ❖ Pas d'apparition de polarité commerciale nouvelle, ou d'une organisation différente du commerce depuis 2012



Synthèse et apports de l'atelier 2 : les leviers du développement

Implantations commerciales

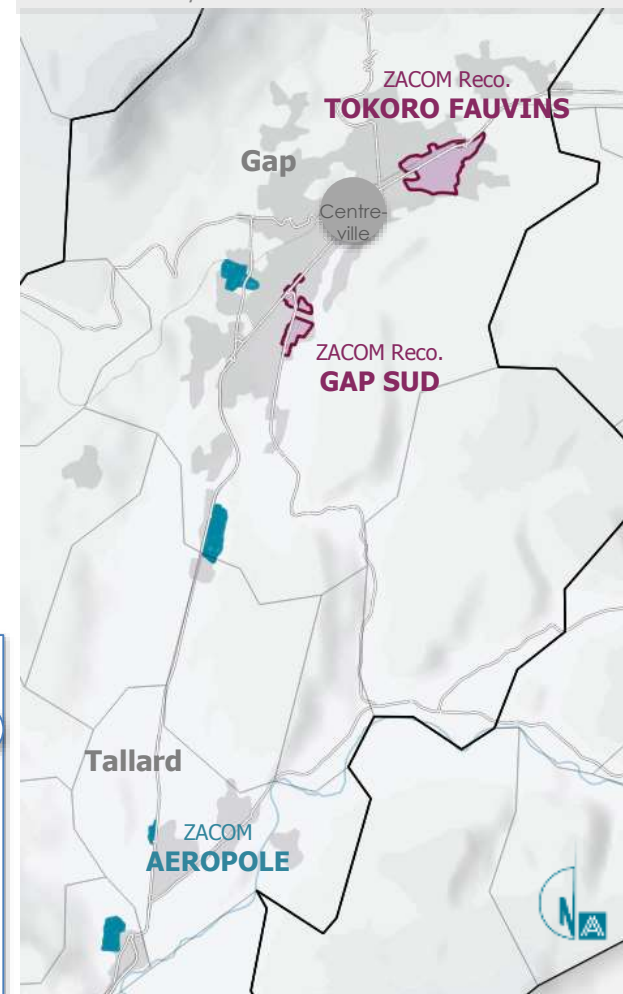
63 % des nouvelles surfaces de vente de GMS entre 2012 et 2019 sont implantées en ZACOM (+/- 14 000 m² de surface de vente).

Sur les 19 établissements concernés, 18 se sont installés sur l'agglomération Gap Tallard Durance. Seules 3 ZACOM sur 15 ont accueilli de nouvelles implantations commerciales de GMS.

Une grande mixité des activités nouvellement implantées qui renvoie à la typologie de ZACOM (proxi et non-proxi), mais qui questionne sur leur traduction réglementaire dans les DUL.

ZACOM ayant accueilli l'ouverture de GMS >300m² entre 2012 et 2019

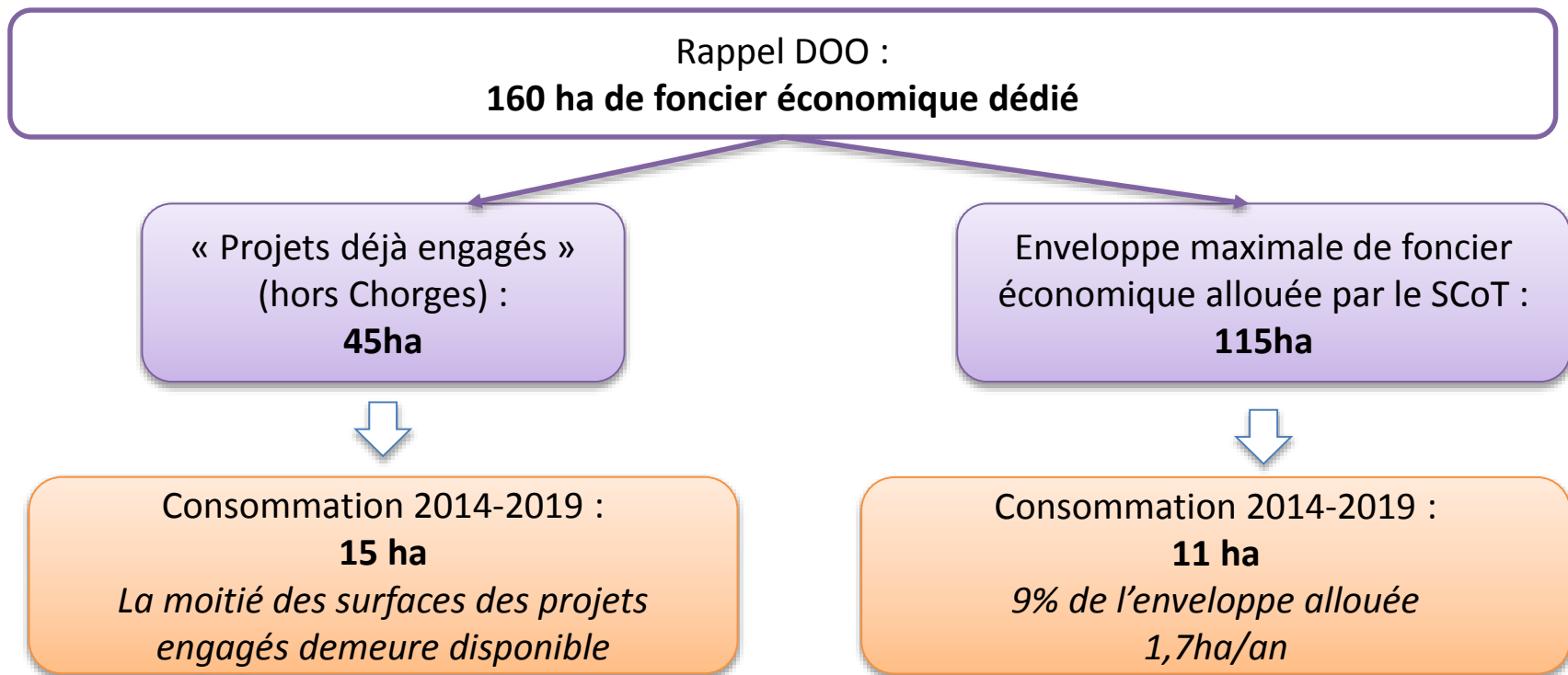
Sources: LSA Expert 2019



Objectifs et orientations du SCoT :

- ✓ Prescriptions en termes de typologie et de dimensionnement des commerces dans les ZACOM
 - Typologie des commerces implantés (proximité / non proximité) correspondant à la répartition du SCoT;
 - Taille des surfaces de vente correspondant globalement aux objectifs du SCoT

Aménagement des Zones d'Activités économiques:



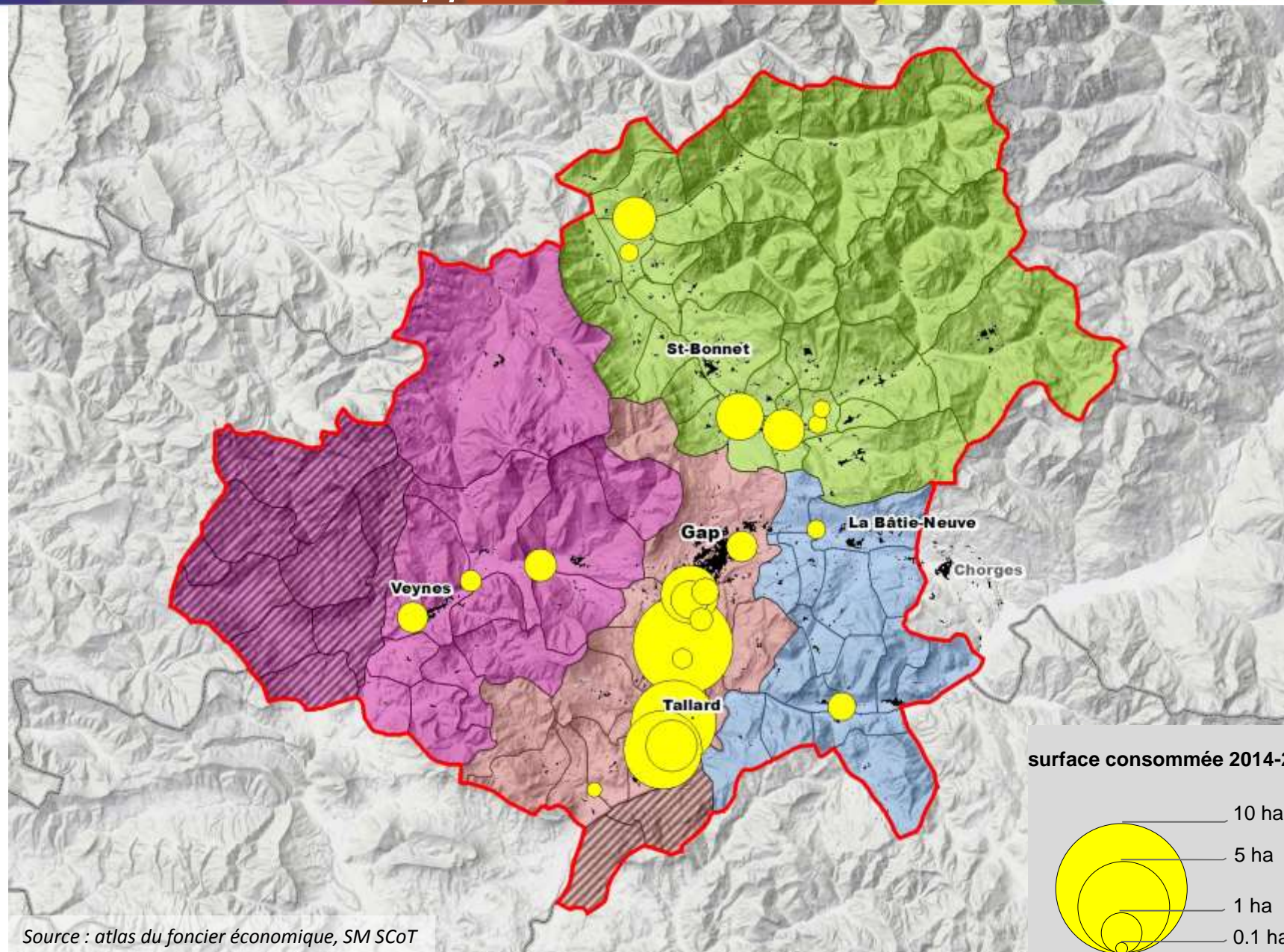
Objectifs et orientations du SCoT :

✓ Limitation de la consommation d'espace pour l'économie
à 5,75ha/ an maximum à l'échelle du SCoT :

- La consommation de foncier économique sur le territoire du SCoT s'élève à 4,3ha par an, projets engagés compris. La seule consommation au sein de l'enveloppe est de 1,7ha/an.

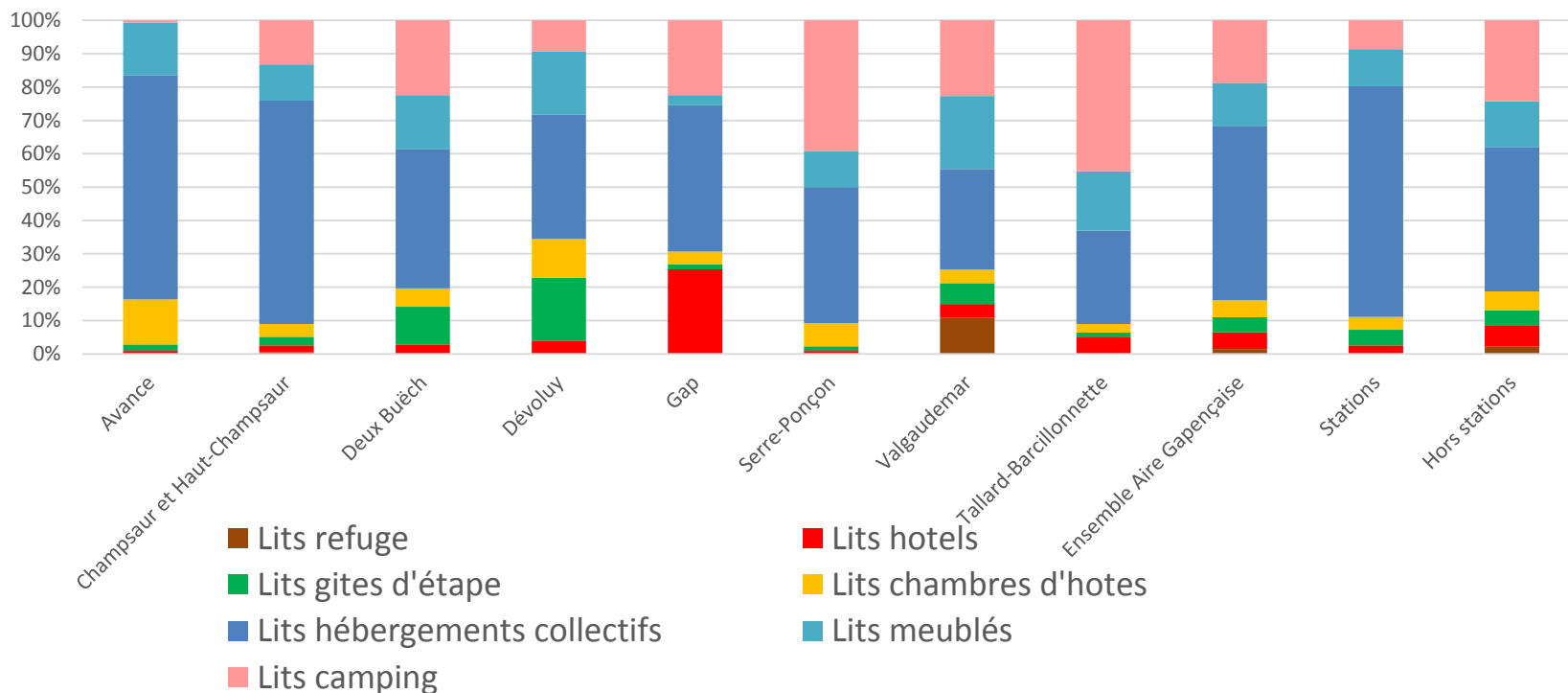


Synthèse et apports de l'atelier 2 : les leviers du développement



Synthèse et apports de l'atelier 2 : les leviers du développement

Tourisme: Répartition des lits marchands par type et par secteur de l'Aire Gapençaise en 2016 (hors résidences de tourisme)



Sources : Insee 2016 , Apidae 2016

Objectifs et orientations du SCoT :



✓ Prêter attention aux différentes **formes d'hébergements** touristiques :

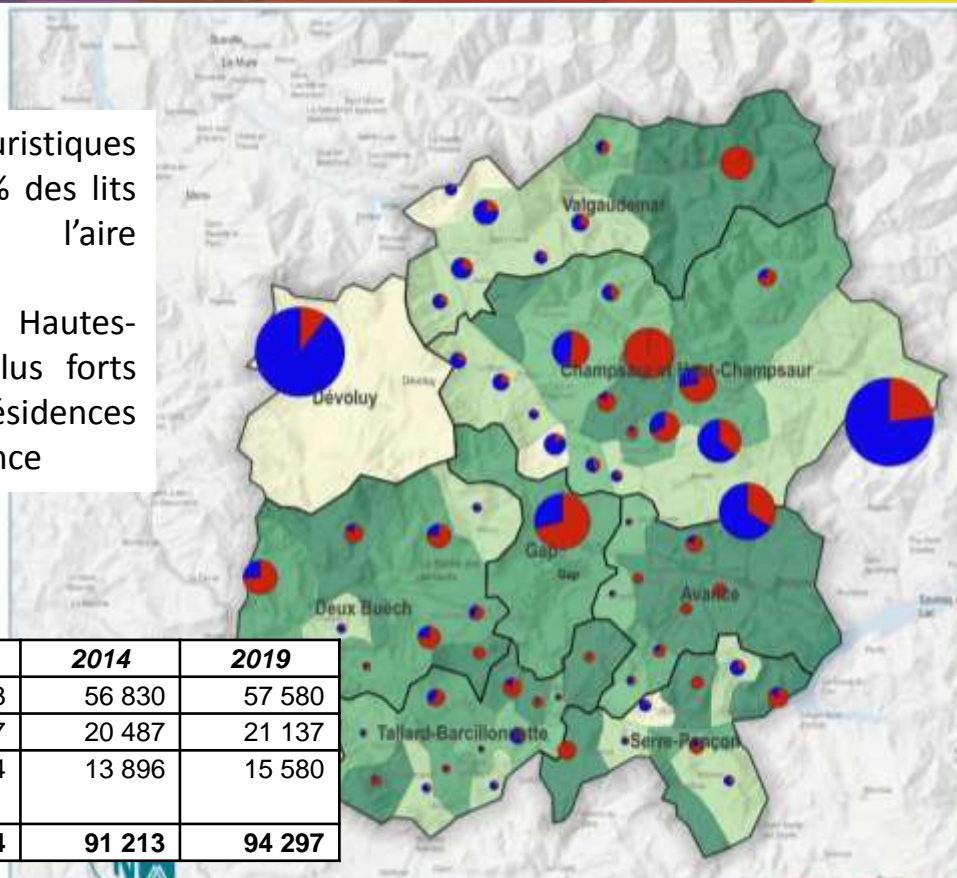
- Progression de la diversité de typologies d'hébergements
- Montée en gamme de tous les types d'hébergement sur le territoire (hôtels, plein air, hébergements collectifs, etc.)

Synthèse et apports de l'atelier 2 : les leviers du développement

Tourisme:

- ❖ Les communes touristiques comptabilisent 30% des lits marchands de l'aire gapençaise
- ❖ Département des Hautes-Alpes : un des plus forts taux de résidences secondaires de France

	2009	2014	2019
Champsaur-Valgaudemar	54 743	56 830	57 580
Dévoluy	19 367	20 487	21 137
Gapençais-Val de Durance	12 544	13 896	15 580
TOTAL	86 654	91 213	94 297



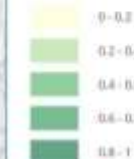
Les lits touristiques

SCoT de l'Aire Gapençaise

Répartition des lits touristiques

- Nombre de lits non marchands en 2018
- Nombre de lits marchands 2018

Taux de lits marchands dans les lits touristiques



Nombre de lits touristiques



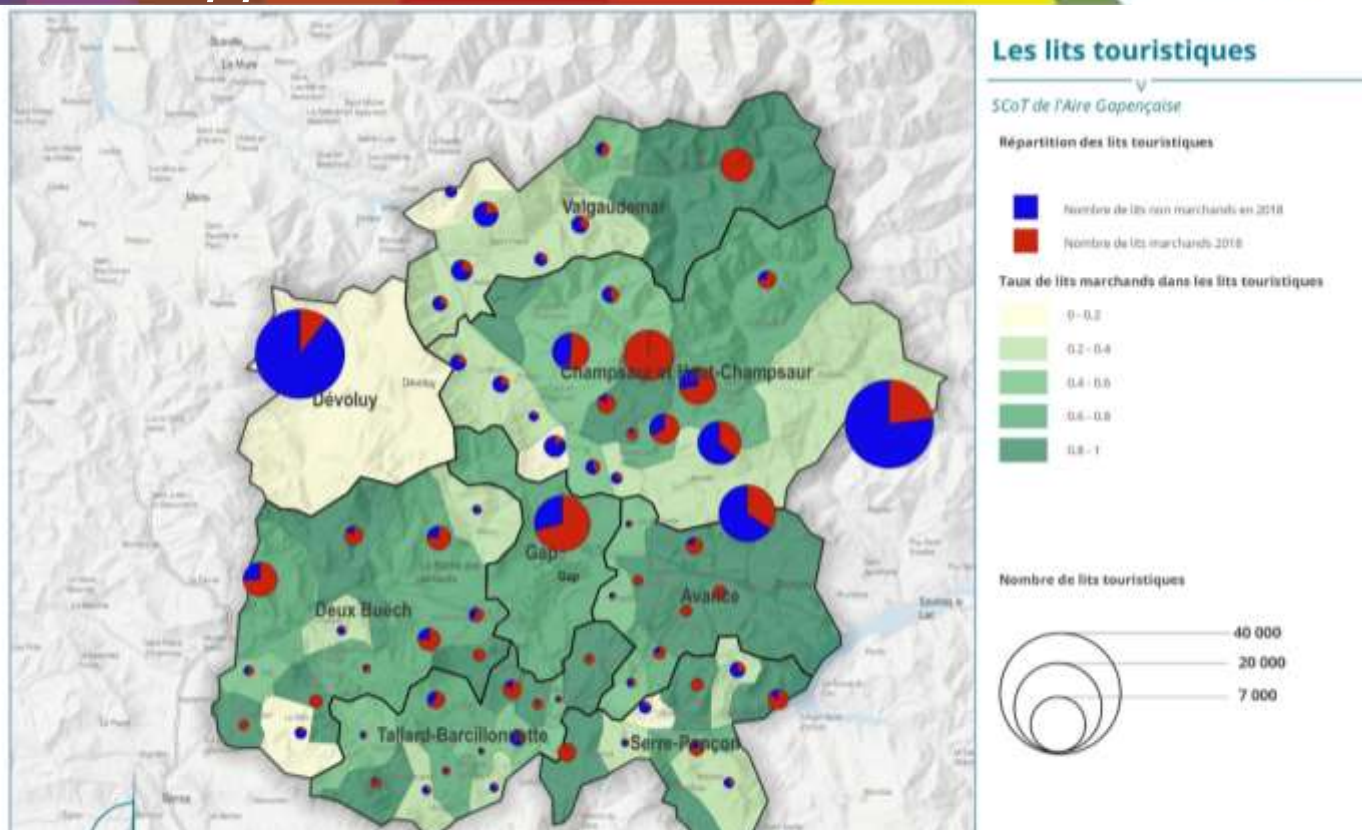
Sources : Insee 2016, Apidae 2016

Objectifs et orientations du SCoT :

- ✓ Prêter attention aux différentes **formes d'hébergements** touristiques : ○ ● ○
 - Forte progression des lits non marchands (fin des baux locatifs notamment, d'où érosion des taux d'occupation, boom de la vente en ligne...)
 - Dynamique de rénovation des hébergements touristiques : expérience d'ORIL à Orcières, expérimentation de nouvelles approches pour limiter les lits froids

Synthèse et apports de l'atelier 2 : les leviers du développement

Tourisme:



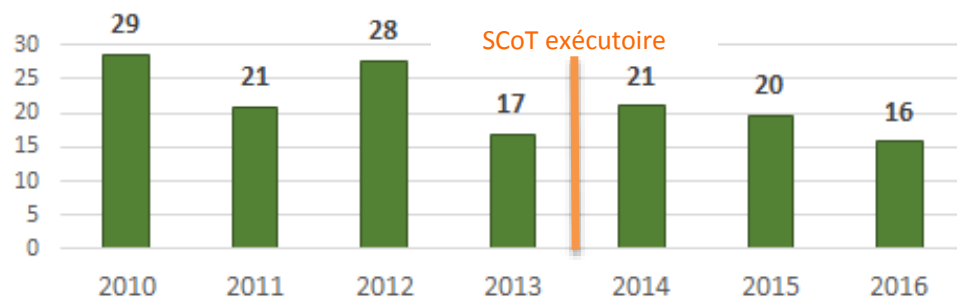
Objectifs et orientations du SCoT :

- ✓ Le SCoT préconise de renforcer le **tourisme diffus** et les espaces touristiques et de loisirs pour toute l'aire gapençaise : ● ○ ○
 - La photographie des lits touristiques 2016 sur le territoire semble montrer une diffusion de l'offre de logements, y compris hors pôles touristiques;
 - Développement d'équipements et d'activités 4 saisons sur tout le territoire

Synthèse et apports de l'atelier 2 : les leviers du développement

Agriculture

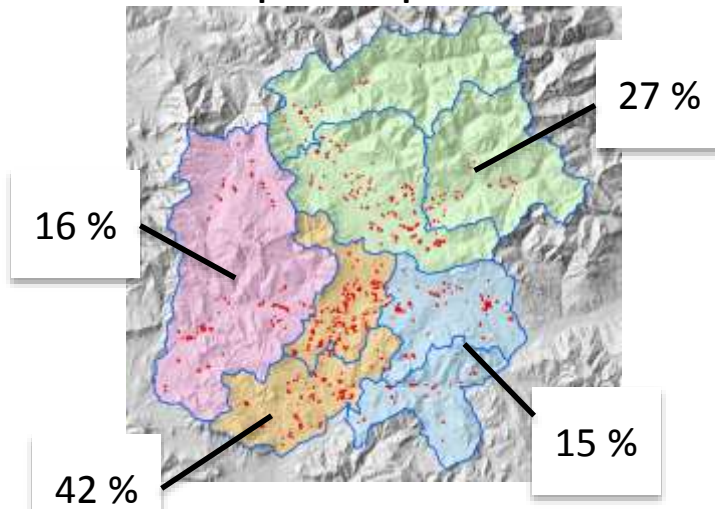
Consommation de surfaces agricoles à des fins d'habitat : détail par année



2010-2016 : 78 % de la
consommation d'espace à des
fins d'habitat s'est faite sur des
surfaces ayant un usage agricole

152 ha (soit 22 ha/an)

Répartition par EPCI



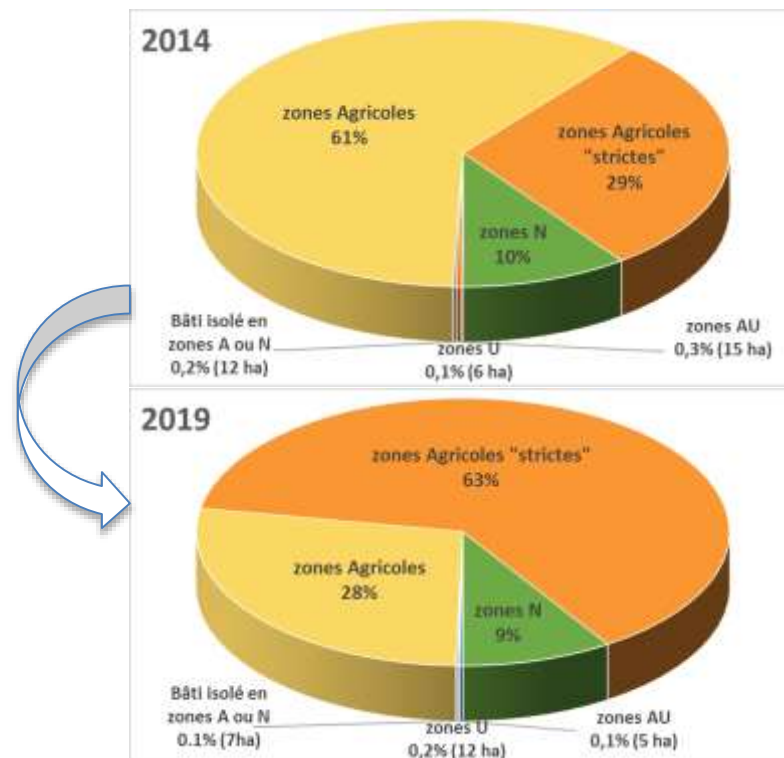
Sources : fichiers fonciers 2017 (dernier
millésime disponible), corrigés avec FF-2009,
"Terres agricoles depuis 1981" (DDT05),
orthophotos (Dévoluy, dept 04)

Agriculture

- ❖ Pour le SM-SCoT, les espaces agricoles sont globalement bien traduits dans les documents d'urbanisme locaux mais des points d'incompatibilité persistent notamment concernant la protection des espaces identitaires
- ❖ Rappel : espaces agricoles identitaires = espaces identifiés comme remarquables pour leur qualité paysagère et agricole (plaines, plateaux, vergers, vignes et bocage). Reposant sur la vitalité de l'activité agricole, ils font face aujourd'hui à de multiples menaces.

Classement des espaces agricoles identitaires au sein des documents d'urbanisme

(EI de types plaines ou plateaux agricoles, vergers, vignes)



Objectifs et orientations du SCoT :



- ✓ Le DOO délimite les espace identitaires à préserver que les documents d'urbanisme locaux doivent classer en zone Agricole (...). Ils doivent notamment limiter sur ces espaces les zones où la constructibilité est possible.
 - Le niveau de protection de ces espaces a progressé entre 2014 et 2019 dans les documents d'urbanisme locaux

Agriculture

Objectifs et orientations du SCoT : ● ○ ○

- ✓ Le SCoT demande à préserver les conditions d'exploitation des activités agricoles dans les documents d'urbanisme locaux.
 - La demande de définition de **périmètres de réciprocité** dans les documents d'urbanisme est bien prise en compte;
 - Le SCoT encourage la **concertation avec les exploitants agricoles** dans toute démarche d'élaboration de documents d'urbanisme, afin d'assurer la bonne prise en compte des problématiques agricoles – Cette démarche est fortement suivie;
 - Les objectifs du SCoT relatifs à la prise en compte des périmètres d'irrigation, des terres mécanisables, de la pression foncière sur les terres agricoles en périphérie des zones urbaines **constituent les grands enjeux de demain**. Ils devront faire l'objet de travaux partenariaux spécifiques pour assurer leur bonne traduction.



Economie et commerce :

- ❖ L'atlas du foncier et les protocoles ont permis aux EPCI de faire l'articulation entre les objectifs SCoT et les PLU communaux.
- ❖ Consommation d'espace : enveloppe « suffisante » de foncier éco, le plafond maximal de consommation annuelle n'est pas dépassé.
- ❖ Une répartition qui se concentre sur l'axe Gap Sud-Tallard, mais également la vallée du Champsaur
- ❖ Rayonnement de Gap : un appareil commercial qui rayonne très fortement, au-delà du territoire du SCoT => évasion faible sur le territoire mais risque « d'aspiration » des habitants des autres territoires;
- ❖ Sur le commerce de centre ville, travail à approfondir. L'enjeu de la taille des cellules commerciales en centre ville a notamment été évoqué;

Agriculture :

- ❖ Difficultés de traduction des espaces identitaires (notamment de type plaines et plateaux agricoles), définis par croisement d'enjeux agricoles et paysagers, dans les documents d'urbanisme
- ❖ Progression du classement des zonages agricoles en « A Strict » (inconstructible) : protection plus importante, débat autour l'installation de nouvelles exploitations
- ❖ Volonté de la profession agricole que tous les espaces à vocation agricole soient classés en zonage agricole (y compris les pâturages par exemple)

Tourisme :

- ❖ Difficulté à obtenir des données fiables sur les capacités d'accueil touristiques;
- ❖ L'offre de logements sur les plateformes (type Airbnb) est difficile à mesurer :
 - Quelles conséquences de « l'Uberisation » des lits touristiques sur le marché de l'hôtellerie sur le territoire ? Sur le type de tourisme (individuel / de groupe) ?
- ❖ La fin des baux de résidences de tourisme représente un enjeu pour le fonctionnement des stations, qu'il faudra analyser;
- ❖ La question de la performance énergétique des hébergements touristiques a également été évoquée;

Rappel des questions évaluatives

Réf. DOO

Transports et
déplacements

- ❖ Comment évolue les déplacements des actifs sur le territoire?
- ❖ Comment évolue le trafic automobile sur les grands axes routiers ?
Comment ont évolué les projets routiers ?
- ❖ Comment évoluent l'offre et la fréquentation des transports collectifs ? Les projets de pôles d'échanges ?
- ❖ Comment évolue l'offre pour les modes actifs ?

p.165

p.167
p.179

p.170

Environnement :
Trame verte et bleue, ressources

- ❖ Les continuités écologiques délimitées par le SCoT sont-elles préservées de façon effective dans les documents d'urbanisme ?
- ❖ Comment évolue la qualité de la ressource en eau ?
- ❖ Comment évoluent la consommation énergétique et les conditions de production d'énergies renouvelables sur le territoire de l'Aire gapençaise ?
- ❖ Comment évolue la qualité de l'air ?

p.8

p.65

p.69



Thème obligatoire



Thème complémentaire



DOO renvoyant à un objectif chiffré

Environnement :
Paysages

Rappel des questions évaluatives

- ❖ Comment ont été traduits les différents attendus du SCoT en matière de paysage au sein des documents d'urbanisme : coupures vertes, espaces identitaires, sites paysagers remarquables ?
- ❖ Comment évoluent les sites remarquables ?
- ❖ Quel a été le traitement des interfaces routières en entrées de villes et zones d'activités ?

Réf. DOO

p.24

p.30

p.61



Thème obligatoire



Thème complémentaire



DOO renvoyant à un objectif chiffré

Transports et mobilité

Objectifs et orientations du SCoT :



- ✓ Améliorer la grande accessibilité au service du développement économique et touristique de l'aire gapençaise :
- ❖ les projets routiers de grande accessibilité ne se sont pas encore concrétisés (hormis la rocade de Gap et les travaux engagés sur la RD1075);
- ❖ Une érosion de l'offre ferroviaire, que ce soit pour le transport de passagers ou le fret, travaux de modernisation prévus pour le train de nuit Paris-Gap-Briançon;
- ❖ Amélioration, en revanche, de l'offre en transports collectifs en saison touristique (renforcement de la desserte des stations) ;
- ❖ Aménagement en cours du Pôle d'Echange Multimodal de Gap, porte d'entrée principale de l'Aire Gapençaise;
- ❖ Etudes en cours pour la réalisation de la véloroute de la Durance et pour la véloroute entre Gap et St Bonnet en Champsaur –Projets de voies vertes à l'échelle du territoire



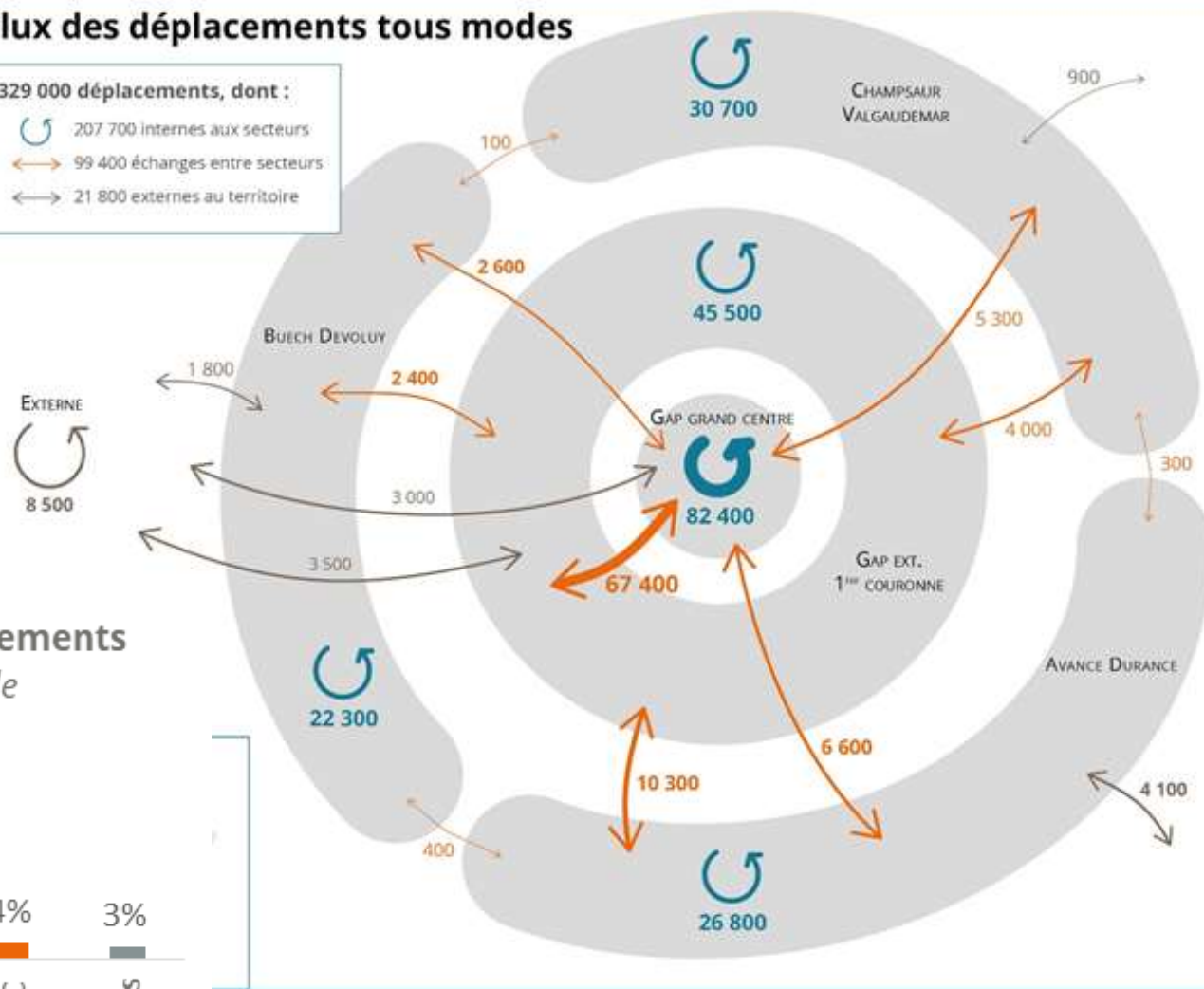
Synthèse et apports de l'atelier 3 : vivre dans l'aire gapençaise

Transports et mobilité

Flux des déplacements tous modes

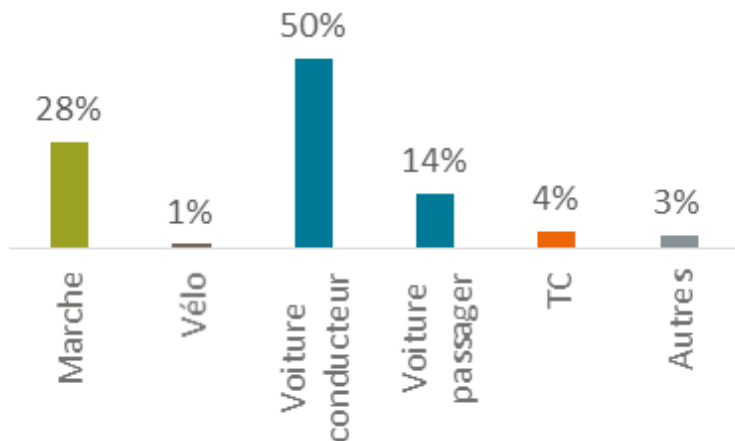
329 000 déplacements, dont :

-  207 700 internes aux secteurs
-  99 400 échanges entre secteurs
-  21 800 externes au territoire



Parts modales des déplacements

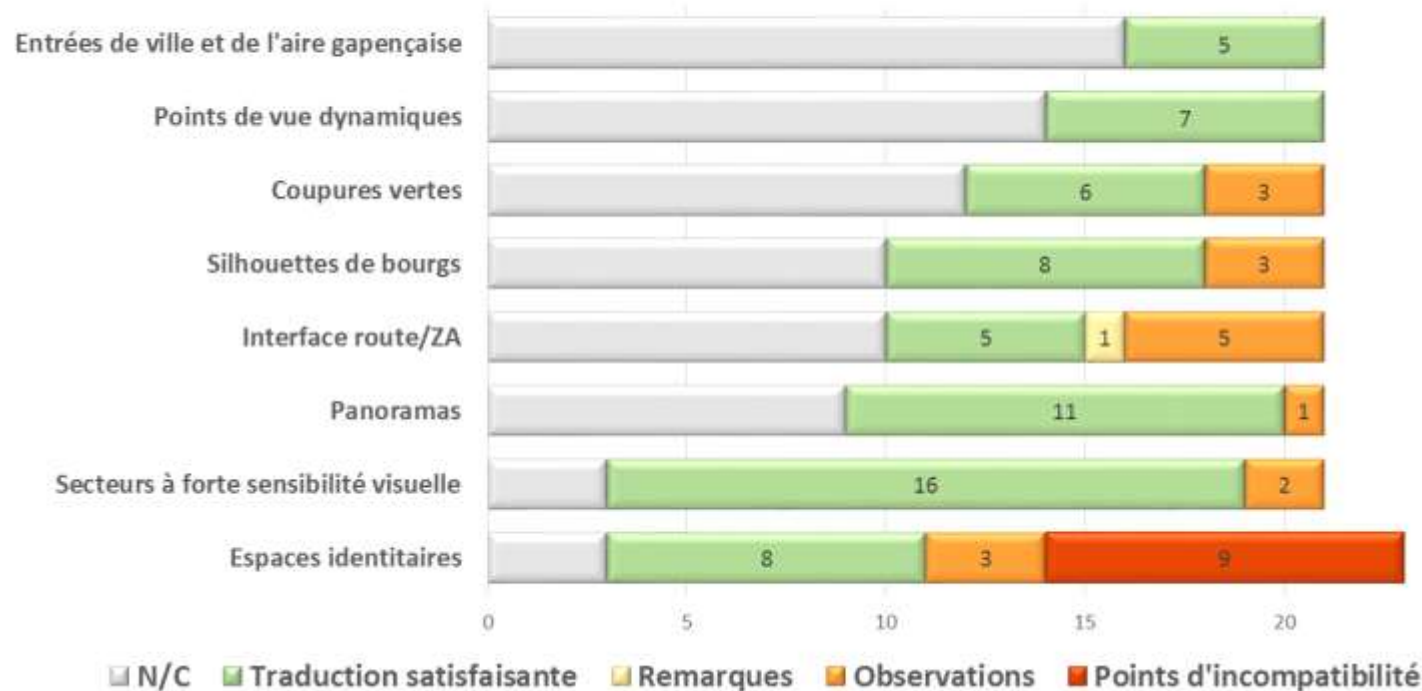
Total périmètre d'étude



Source : EDVM

Paysage

Analyse des éléments de la carte "paysage" dans les PLU arrêtés



Objectifs et orientations du SCoT :

✓ Préserver et valoriser les paysages

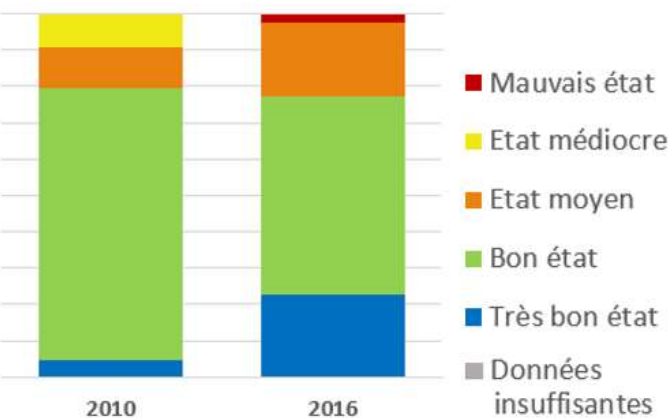


- Des espaces identitaires qui concentrent la majorité des remarques du SCoT
- Peu de difficultés identifiées dans la traduction des objectifs du SCoT en matière paysagère.
- La carte du SCoT constitue un support d'accompagnement pour l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, mais mériterait d'être approfondie avec la réalisation d'un état des lieux

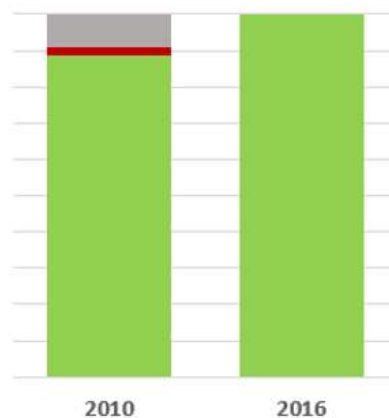
Ressources naturelles

Eau

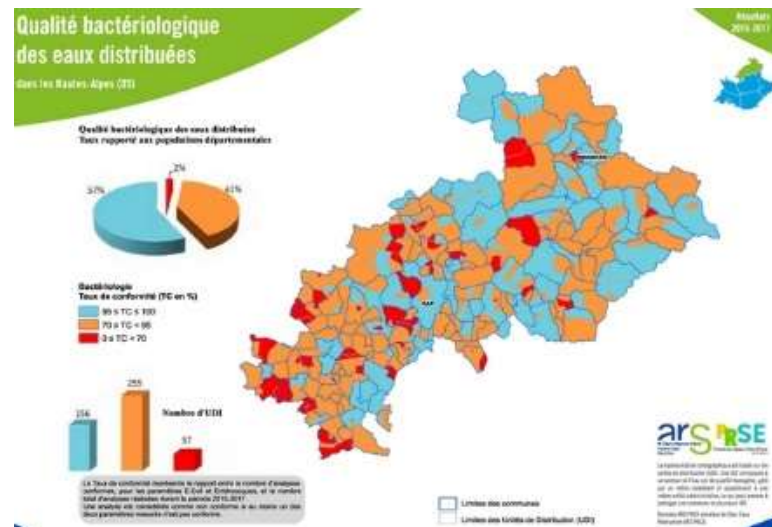
Etat écologique des cours d'eau



Etat chimique des cours d'eau



Source : SDAGE RMC 2009 et 2016

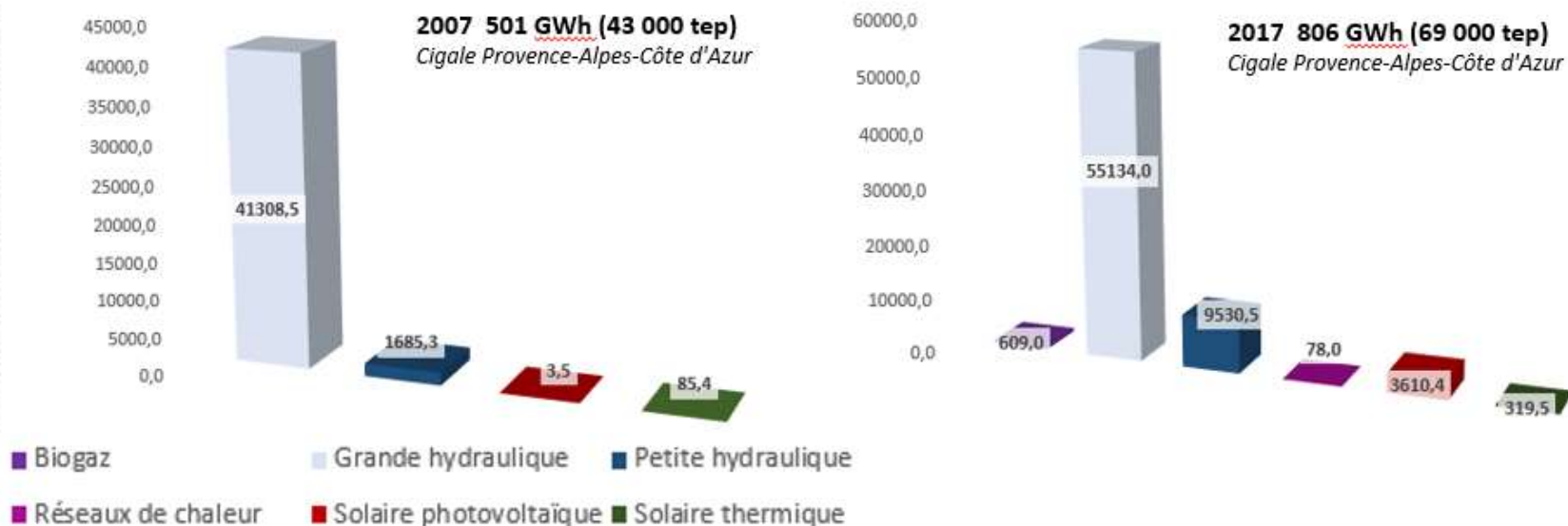


Source : ARS

Objectifs et orientations du SCoT :

- ✓ Le DOO demande de préserver les ressources en eau stratégiques et leur qualité
 - L'état écologique des masses d'eau superficielles s'est légèrement dégradé;
 - L'ensemble des cours d'eau est en bon état chimique
 - Masses d'eau souterraines en bon état mais sensibles aux pollutions et aux prélèvements;
 - Qualité des eaux distribuées reste un enjeu fort (installations vieillissantes, captages fragiles);

Ressources naturelles - Energies renouvelables, GES



Source : ORECA

Objectifs et orientations du SCoT :

- ✓ Favoriser les économies d'énergie et encourager la production d'énergie renouvelable
 - **Les consommations énergétiques diminuent faiblement : -2,2% entre 2007 et 2017.** Les secteurs « transports » et « résidentiel » sont toujours prépondérants en matière de conso.
 - **La production d'énergies renouvelables s'est développée et diversifiée,** même si elle reste très largement liée à l'hydroélectricité.

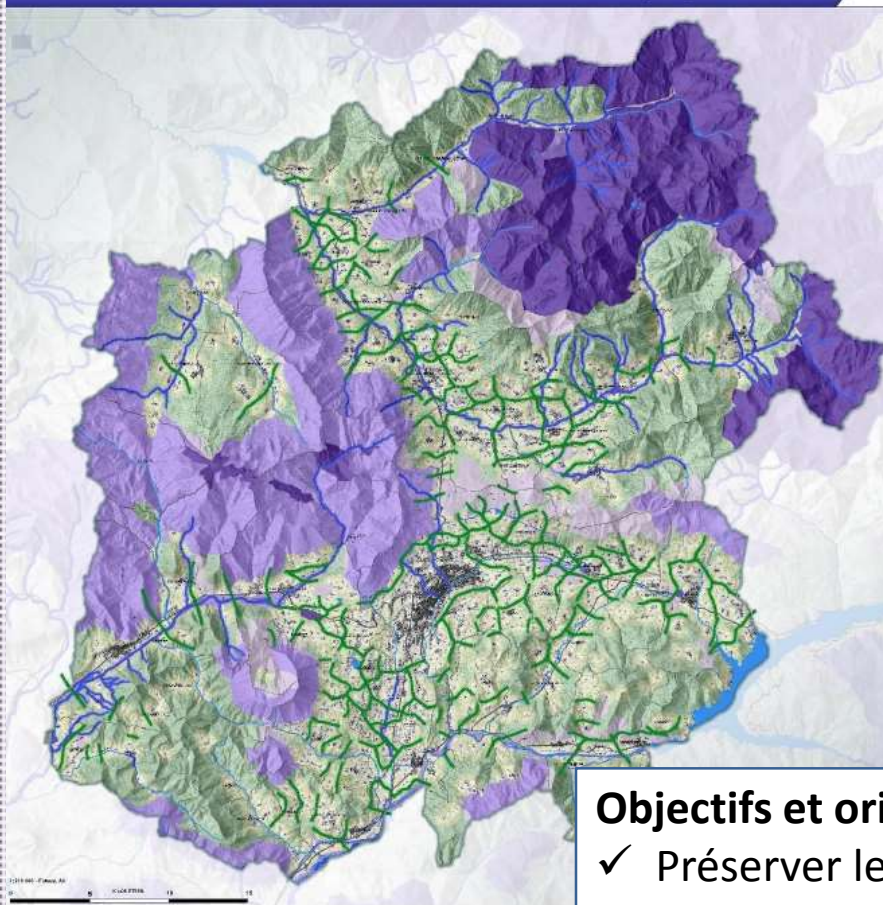


Les émissions de gaz à effets de serre diminuent de 3% : on demeure loin des objectifs nationaux

Synthèse et apports de l'atelier 3 : vivre dans l'aire gapençaise

Ressources naturelles – Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue du SCoT de l'Aire Gapençaise



Analyse des éléments de la carte "TVB" dans les PLU arrêtés



Objectifs et orientations du SCoT :

- ✓ Préserver les réservoirs de biodiversité et protéger les corridors écologiques :
 - La traduction de la TVB du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux est plutôt satisfaisante : consensus sur l'importance de la préservation de cette trame.



Transports :

- ❖ Sur les transports, la réalisation de l'EDVM a été accueillie comme un **moyen efficace de comprendre les habitudes de transport quotidiennes** des habitants;
- ❖ La concentration des flux de déplacements sur Gap pose la question du maillage du territoire de l'Aire Gapençaise : considère-t-on que cette concentration permet le développement de modes de transports alternatifs à la voiture, ou est-ce problématique par rapport à la philosophie du SCoT concernant un meilleur équilibre du territoire ?
- ❖ Les difficultés liées au **manque de lisibilité de l'offre de transport et de l'intermodalité** ont été relevées. Enjeu fort autour de la coordination des différents réseaux et de l'harmonisation tarifaire. L'intermodalité doit être pensée sur la totalité du trajet, jusqu'à l'arrivée, pour prévoir les équipements nécessaires aux changements de modes de transports
- ❖ Il a été noté la volonté de plusieurs structures du territoire de **structurer une filière touristique autour de l'itinérance à vélo**. Cela permettrait de cibler de nouveaux profils de touristes (à condition que l'intermodalité soit possible), et pourrait être le support d'une diffusion plus large de la pratique quotidienne du vélo sur le territoire.
- ❖ Les questions du fret et du ferroutage sur le territoire ont été abordés : il serait nécessaire de disposer d'un état des lieux sur le sujet.

Ressources naturelles et paysages

- ❖ Trouver des solutions avec les partenaires pour concilier différents usages (ex: énergies renouvelables / exploitations agricoles / maîtrise de la consommation d'espace / préservation des paysages / maintien de la biodiversité)
- ❖ Promouvoir une utilisation accrue des Orientations d'aménagement et de programmation pour mieux se projeter dans l'aménagement de certains espaces sensibles;
- ❖ La Trame verte et bleue a été identifiée comme un outil important à traduire dans les PLU;
- ❖ Réflexion autour de l'enjeu de la préservation du paysage : un paysage doit-il être figé car il est « beau » ?
- ❖ L'enjeu de la filière éolienne sur le territoire a été relevé : un potentiel réel mais une filière actuellement bloquée. Un travail doit-il être réalisé sur ce sujet dans le cadre du SCoT?

Evaluation - Synthèse

- ❖ Une **analyse** de l'imputabilité du SCoT **délicate** du fait notamment du manque de recul et des bases de données
 - ❖ Dans son ensemble :
 - Des **équilibres généraux maintenus** à l'échelle du SCoT 2014 et toujours valables à l'échelle du SCoT 2019
 - Des **grandes orientations** (PADD) et des **objectifs** (DOO) **réaffirmés** et partagés ...
 - ... mais dont la **traduction peut être améliorée**
- ⇒ Des orientations et objectifs définis dans le schéma approuvé en 2013, qui correspondent toujours aux besoins du territoire et sont largement partagés
- ⇒ Intégration à prévoir des communes entrantes au SCoT depuis 2017, selon une procédure à délibérer en Conseil syndical
- ⇒ *Proposition de pistes d'amélioration pour la phase de mise en œuvre 2020-2025*

Bilan/évaluation du SCoT de l'Aire Gapençaise • Synthèse

CONSTITUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2020-2025

Un premier travail : compléter le SCoT pour y intégrer les communes entrantes

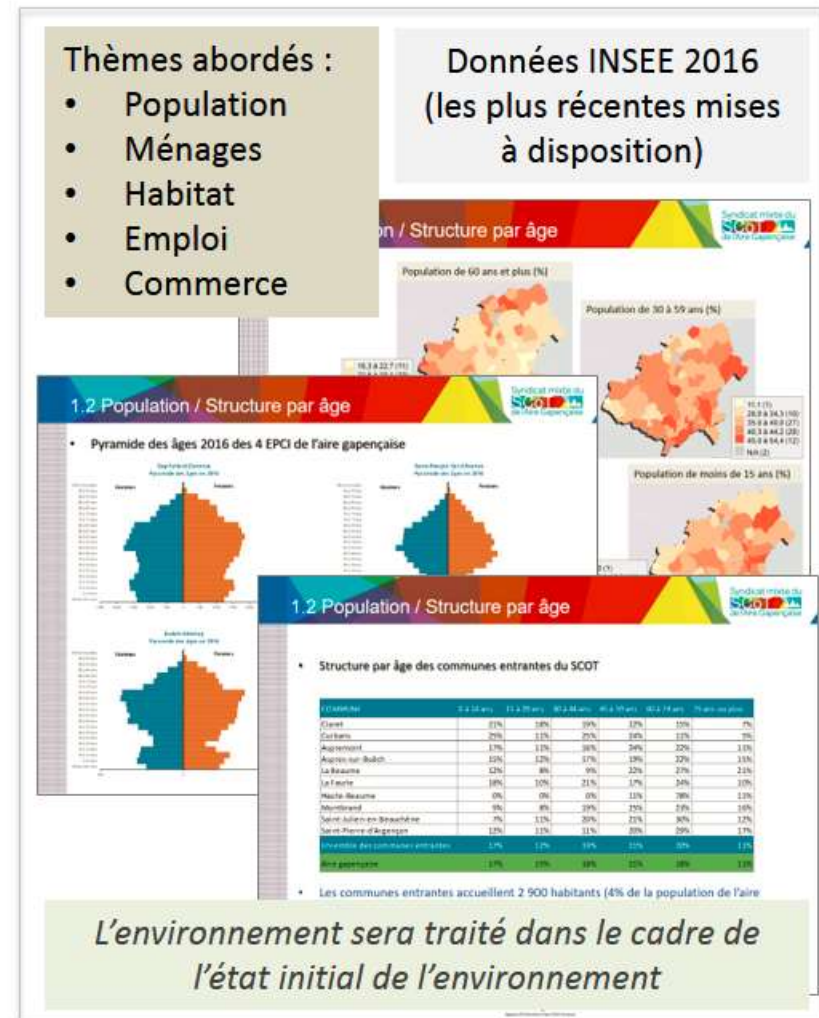
❖ Suite à un redécoupage du paysage intercommunal, le périmètre du SCoT de l'Aire Gapençaise a été modifié :

- ⊖ 2 communes : Chorges et Bellaffaire
- ⊕ 8 communes du Haut Buëch ayant rejoint la CCBD
- ⊕ 2 communes ayant rejoint l'agglomération : Claret et Curbans

❖ Une évolution du SCoT visera l'intégration de ces 10 communes au SCoT de l'Aire Gapençaise dans une logique de contribution :

- ✓ à la cohérence des politiques publiques locale,
- ✓ à l'attractivité de l'aire gapençaise,
- ✓ à l'organisation d'un espace de vie, d'entente et d'actions collectives équilibrées, durables et performantes.

❖ Un portrait de territoire en cours pour lancer la démarche :



Principes du SCoT que le syndicat mixte souhaite réaffirmer et conforter

Plusieurs constats

Un document perfectible ... mais un document aujourd'hui établi, faisant partie du « cadre » administratif et réglementaire du gapençais

- Un document qui reste perçu comme « censeur » malgré une stratégie largement partagée
- Des analyses à approfondir pour une mise en œuvre efficace du SCoT et en vue du prochain bilan



Accompagner les
collectivités

Observer les
dynamiques

Anticiper les évolutions
réglementaires

Accompagner plus étroitement les collectivités dans la traduction des orientations et objectifs du SCoT à l'échelle de leur territoire

- ❖ **Systematiser les rencontres en commune en amont** du lancement des PLU afin de partager les points de vigilance et de clarifier les attendus au regard des enjeux spécifiques du territoire
- ❖ **Proposer aux communes d'assister à certaines de leurs réunions de travail sur le PLU**
En lien avec les bureaux d'études, les conseiller sur les outils réglementaires mobilisables pour que la traduction de leur projet communal soit en phase avec les objectifs et orientations du SCoT
- ❖ **Poursuivre les échanges avec les communes et les bureaux d'études jusqu'à l'approbation du PLU**
Les accompagner notamment dans le renforcement des justifications des choix opérés (renforcement de la compatibilité avec le SCoT et sécurisation juridique des documents d'urbanisme)



Essentiel

Important

Intéressant, mais non prioritaire

Accompagner plus étroitement les collectivités dans la traduction des orientations et objectifs du SCoT à l'échelle de leur territoire

❖ **Proposer une ingénierie complémentaire aux élus sur les thématiques intéressant leur territoire**

- Quels leviers pour promouvoir la redynamisation des centres bourgs?
- Approfondir l'exploitation des données de l'Atlas du foncier économique avec les EPCI
 - ✓ qualification des gisements
 - ✓ densité des opérations
 - ✓ recensement des friches et des bâtiments vacants
 - ✓ vocation préférentielle des ZAE



Accompagner plus étroitement les collectivités dans la traduction des orientations et objectifs du SCoT à l'échelle de leur territoire

❖ **Partager des retours d'expériences auprès des élus**, notamment au travers le partage d'exemples sur d'autres territoires :

- ✓ Densité des opérations d'habitat (formes urbaines)
- ✓ Qualité des Zones d'activité
- ✓ Prise en compte des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme



❖ **Présenter le SCoT et ses enjeux** aux nouvelles équipes municipales









Essentiel

Important

Intéressant, mais non prioritaire

Approfondir la connaissance des phénomènes à l'œuvre sur le territoire pour faciliter l'aide à la décision

❖ Développer les synergies avec les autres partenaires du territoire :

- ✓ Améliorer la connaissance des commerces de proximité en lien avec la CCI 
- ✓ Structurer des indicateurs touristiques, en lien avec l'ADDET, pour un meilleur suivi des hébergements à l'échelle de l'Aire Gapençaise ; 
- ✓ Travailler avec la Chambre d'agriculture sur la conciliation des usages : paysage/installation des exploitants agricoles/irrigation 
- ✓ Renforcer la veille sur les dynamiques à l'œuvre au sein du parc de logements sociaux, en lien avec l'élaboration du PLH de l'Agglomération Gap Tallard Durance 
- ✓ Partager et valoriser les résultats de l'Enquête Déplacements Ville Moyenne 
- ✓ Suivre le niveau de protection des périmètres de captage en lien avec l'ARS et le Conseil Départemental 



Approfondir la connaissance des phénomènes à l'œuvre sur le territoire pour faciliter l'aide à la décision

❖ Assurer le suivi des phénomènes identifiés pendant l'évaluation et faciliter la mise en œuvre du SCoT :

- ✓ Améliorer la connaissance du profil des nouveaux habitants s'installant dans l'aire gapençaise afin, notamment, de mieux cerner les incidences sur la pyramide des âges et le revenu des ménages
- ✓ Constitution d'un état zéro pour le suivi des orientations et objectifs en terme de paysages
- ✓ Veille sur le phénomène de vacance de logements sur le territoire
- ✓ Etude d'opportunité pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire



Nouveaux champs à explorer pour se conformer à des évolutions réglementaires intervenues depuis 2014

- ❖ Ajustements réglementaires ou actions à prévoir pour améliorer la compatibilité du SCoT avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- ❖ Examen des objectifs du SCoT au regard du SRADDET en prévision d'une future mise en compatibilité
- ❖ *A suivre*: instruction gouvernementale : zéro artificialisation nette, ordonnance à venir relative à la réforme des SCoT et à l'évolution de la hiérarchie des normes

Merci de votre attention

Syndicat mixte du
SCoT
de l'Aire Gapençaise

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE


aupa
Agence d'Urbanisme Pays d'Alpe-Durance

